



Fondée en 1947, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves dite FCPE est la première fédération de parents d'élèves, en France. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de propositions et d'actions.

Année 2015 - 2016

LIVRET D'ACCUEIL

L'équipe FCPE du collège Paul Bert est à votre disposition pour répondre à vos questions et relayer vos préoccupations au sein des instances de concertation du collège.

N'hésitez pas à nous contacter :

fcpe.paulbert.savigny@gmail.com

Mme Anne GALIBERT MAHOUKOU

06 22 44 20 85

Mr Thierry BARRAUT

06 89 17 38 57

Mme Sophie MUYLAERT

06 08 77 64 48

Mme Lise DENIAUX

06 08 25 11 44

Nous vous invitons à vous joindre à notre dernière réunion de l'année scolaire 2014-2015 qui aura lieu :

jeudi 18 juin à 19h au collège Paul Bert.

Votre enfant entre en 6^{ème} au collège Paul Bert.

Ce livret a pour objectif de présenter le collège: les différents personnels, les nouveautés par rapport au CM2, et la vie au collège. La 6^{ème} n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte du collège où votre enfant va passer quatre ans de sa vie.

1. CONTACTS

➤ Coordonnées du collège Paul Bert

Adresse : 2 rue de la Liberté, 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Téléphone : 01 69 05 19 17

<http://www.clg-bert-savigny.ac-versailles.fr>

➤ Vos interlocuteurs

- **Direction**

- **M. BESSIERES**, principal : Il dirige l'établissement et est responsable de la mise en œuvre du projet d'établissement (volets pédagogique et éducatif.) Il est aussi l'ordonnateur des dépenses.

- **M. LAMENOISE**, principal-adjoint : il assiste le chef d'établissement dans ses missions.

- **Mme LEPETIT**, gestionnaire : elle encadre les personnels administratifs, techniques, de service... du collège. Elle gère le budget du collège : elle reçoit par exemple les chèques pour la cantine, achète les fournitures, les manuels scolaires, passe les commandes...

• **Conseillère principale d'éducation (CPE)**, Mme BETHUNE : elle est responsable de la vie scolaire. Elle contrôle les absences et les retards des élèves.

• **Assistants d'éducation** : Encadrés par la CPE, ils assurent la surveillance et l'accompagnement des élèves pendant les récréations, la demi-pension, les heures de permanence...

• **Autres intervenants :**

- Mme CASTELLANI, professeur-documentaliste : elle gère et anime le CDI (centre de documentation et d'information). Son rôle est de proposer des lectures, d'apprendre aux enfants à faire des recherches documentaires...

- Mme MIRZA, assistante sociale : elle intervient un jour et demi par semaine au collège. Elle a un rôle d'écoute, de soutien et de prévention. Par exemple, elle peut rencontrer les élèves et les parents qui connaissent des difficultés sociales, financières ou autres et les aide à les résoudre.

- Mme BERNARD, conseillère d'orientation psychologue (COP) : elle rencontre les élèves pour les aider à construire leur projet d'orientation.

✓ **Professeur principal**

Ce professeur est en charge de la concertation avec l'équipe pédagogique de la classe : il recueille notamment les avis des autres professeurs avant les conseils de classe.

En 6^{ème}, le professeur principal prend en charge les élèves dans le cadre d'heures de « vie de classe » pour accompagner les élèves dans leur organisation, la gestion de leur emploi du temps et du matériel, préparer les conseils de classe...

C'est votre référent pour toute question concernant la scolarité de votre enfant.

2. PREPARATION DE LA RENTREE

➤ Inscription :

La liste des fournitures scolaires est remise lors de l'inscription au collège au courant du mois de juin 2015. Elle est également consultable sur le site du collège.

➤ La visite du collège :

A la fin de leur scolarité en CM2, les élèves visitent le collège « Paul Bert » pendant le temps de classe. Il leur est notamment expliqué le fonctionnement et les projets du collège, le restaurant scolaire, les règles de vie....

➤ Journée « Portes Ouvertes » au collège:

Cette journée ouverte aux parents et aux élèves aura lieu le **samedi 13 juin 2015 de 9h00 à 12h00**. Vous êtes invités à venir découvrir le collège à cette occasion. Nous aurons le plaisir de vous y accueillir.

➤ Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2015-2016

A la rentrée 2015, le collège devrait compter **19 classes** pour un effectif prévisionnel de 517 élèves :

- 5 classes de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème}
- 4 classes de 3^{ème}
- une section UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés en France) : pour la troisième année, le collège accueillera plus de 40 élèves dans cette section non comptabilisés dans l'effectif prévisionnel. L'objectif essentiel est l'apprentissage du français comme langue seconde ainsi que le développement des compétences dans les autres matières d'enseignement. Cette section doit permettre aux élèves d'intégrer une classe ordinaire dans les meilleurs délais.

3. LA VIE AU COLLEGE

La vie au collège, comme au primaire, reste encadrée par son règlement intérieur qui est signé par les parents et les élèves.

➤ **Le collège comporte des changements importants par rapport au CM2 :**

- De nouvelles matières : technologie, arts plastiques, éducation musicale, sciences et vie de la terre (SVT), physique...
- De nouveaux lieux et temps de travail : Le CDI (centre de documentation et d'information). Votre enfant pourra y consulter librement revues, livres, dictionnaires. Il pourra également avoir accès à des ordinateurs, au réseau internet réservé exclusivement aux recherches documentaires.
- Les semaines paires et impaires. Une semaine sur deux, l'emploi du temps de votre enfant est modifié quelque peu.

➤ **Horaires**

Le collège est ouvert de 8h15 à 18h00. Il convient de rentrer dans le collège 10 minutes avant le début des cours car l'enfant doit passer, au préalable, à son casier pour y déposer ses affaires scolaires. Pour la rentrée, les élèves de 6ème seront reçus seuls. Les autres niveaux effectuent une rentrée en décalé.

➤ **Conseil de classe**

Le conseil de classe se réunit en fin de trimestre pour faire le bilan du trimestre: ambiance, problèmes généraux rencontrés dans la classe, ainsi que la situation scolaire de chaque élève. Présidé par le Chef d'établissement ou son adjoint, il associe les enseignants de la classe, deux élèves délégués, deux parents délégués, et éventuellement le conseiller d'éducation, la conseillère d'orientation et l'assistante sociale.

➤ **Casier**

Un casier est mis à la disposition des élèves de 6ème, deux élèves se partageant le même casier. Ces derniers doivent fournir le cadenas et ne pas laisser d'objet « de valeur » à l'intérieur.

➤ **Emploi du temps**

L'emploi du temps est remis le jour de la rentrée par le professeur principal. Il doit figurer dans le cahier de textes et dans le carnet de correspondance. Des cours ont lieu le mercredi matin mais pas le samedi. Les changements d'emploi du temps temporaires ou définitifs sont portés sur le carnet de correspondance. **Il est recommandé aux parents de suivre les éventuels changements d'emploi du temps en consultant régulièrement le carnet de correspondance.**

➤ **L'agenda**

L'élève doit y reporter journalièrement les leçons, devoirs et évaluations à préparer. Il permet de suivre le travail à effectuer par l'enfant. Il est recommandé aux parents d'en prendre connaissance régulièrement. Ils doivent aussi savoir qu'à chaque cours correspond en général une leçon. Les parents peuvent consulter sur le site du collège le cahier de texte électronique.



➤ Langues enseignées en 6^{ème} : anglais /allemand

Votre enfant suivra l'enseignement :

- soit de l'anglais à raison de 4 heures hebdomadaires ;
- soit de l'anglais et de l'allemand à raison de 3 heures hebdomadaires pour chaque langue, en intégrant la classe bi-langue.

Ouverte pour la deuxième année consécutive au collège, la classe bi-langue est constituée sur les bases suivantes :

- le recrutement des élèves se fait en lien avec les directions des écoles qui recueillent les demandes d'inscription des parents.
- le choix de la bi-langue engage les enfants pour toute leur scolarité sur ces 2 langues ;
- la section est ouverte à 28-30 élèves, répartis dans deux classes ;
- La liste des élèves en classe bi-langue sera diffusée sur le site du collège.

➤ La restauration:

Le collège met un service de restauration à la disposition des élèves à 11h40 et 12h35 (self).

Les repas sont élaborés la veille par le collège les Gâtines.

Les élèves externes qui souhaitent manger, à titre exceptionnel, à la cantine peuvent acheter des tickets repas auprès de l'intendance.

Le self ne fonctionne pas le mercredi. Le paiement s'effectue une fois par trimestre. Sous conditions de ressources, des aides financières sont prévues.

➤ L'association sportive (AS)

Chaque mercredi après-midi, l'association sportive du collège, animée par les professeurs d'EPS, organise des activités à destination des élèves du collège : badminton, basket-ball, fitness

Ces activités sont pratiquées au gymnase Cheymol.

Chaque élève du collège peut s'inscrire moyennant une cotisation annuelle et multi activités de **25 euros**, ainsi qu'un certificat médical et une autorisation parentale.

Les entraînements visent la découverte des activités, à la formation des jeunes arbitres, au perfectionnement (compétitions ouvertes à tous les niveaux), l'apprentissage de la citoyenneté et au partage (moments conviviaux, sorties, tournois).

En parallèle, plusieurs événements sont organisés par l'AS : tournoi des 6ème pour la découverte des activités, cross départemental, olympiades des collèges, journée du sport scolaire, tournoi de fin d'année, rencontre profs / élèves....

4. COMMUNICATION ELEVES / PARENTS / PROFESSEURS

➤ **Carnet de correspondance**

Il sert de lien entre la famille et le collège. Une partie est réservée à la correspondance entre parents et professeurs. Nous vous conseillons de consulter chaque soir ce carnet et de le signer dès qu'il y a une information. Ce carnet contient également des tickets pour la justification des retards et des absences.

➤ **Sites internet** : le site du collège et l'ENT (environnement numérique de travail)

Ils sont destinés autant aux parents qu'aux enfants. Nous vous invitons à les consulter très régulièrement.

- **site du collège Paul Bert**: <http://www.clg-bert-savigny.ac-versailles.fr>

Sur ce site de nombreuses informations sont présentes dont notamment :

- ✓ la vie de l'établissement, les dates de vacances, le menu de la cantine, l'agenda, les actualités, les horaires du CDI ...
- ✓ les coordonnées des représentants de parents d'élèves.

- **ENT** : <http://www.moncollege.essonne.fr>

Sur ce site vous pourrez consulter :

- ✓ les notes de votre enfant
- ✓ la vie scolaire avec l'emploi du temps, les absences de votre enfant
- ✓ le cahier de texte en ligne : c'est un outil pour les élèves et leur famille mais il ne saurait remplacer l'agenda et la prise de notes personnelles de chaque élève.

Le collège vous communiquera en début d'année votre identifiant et mot de passe pour accéder aux informations concernant votre enfant via l'ENT.

➤ **Rencontres parents-professeurs**

Une première rencontre a lieu en début d'année scolaire. Elle vous permettra de rencontrer collectivement, avec les autres parents, tous les professeurs de la classe de votre enfant. Ceux-ci présenteront leur matière et ce qu'ils attendent des élèves pour l'année, le travail de classe, le travail à la maison.... Le professeur principal fournira aussi des informations plus générales sur l'organisation de la vie au collège. Vous pourrez de votre côté poser toutes les questions qui vous préoccupent.

A la fin du 1er et 2d trimestre, après les conseils de classe, une réunion est organisée entre parents et professeurs (6^{ème} et 4^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}). Vous pourrez alors rencontrer individuellement les professeurs de votre enfant. A cette occasion, le professeur principal vous remettra le bulletin trimestriel de votre enfant ainsi que le compte-rendu du conseil de classe rédigé par les parents d'élèves présents à ce conseil, et visé par la Direction.

Vous pouvez également demander tout au long de l'année scolaire à rencontrer individuellement un enseignant ou le professeur principal de la classe pour toute question concernant la scolarité de votre enfant. Il convient alors d'utiliser le carnet de correspondance remis à votre enfant.

➤ **Foyer socio-éducatif (FSE)**

C'est une association socio-éducative du collège Paul Bert, composée d'élèves, de parents d'élèves et de membres du personnel de l'établissement. Le FSE a pour but de promouvoir, de coordonner et d'animer par le biais de clubs, et de soutien financier, des activités périscolaires, culturelles et socio-éducatives...



➤ Rôle des parents élus

✓ Parents élus au Conseil d'administration du collège

Ils sont au nombre de 6 et siègent également aux différentes commissions (discipline, cantine, santé et citoyenneté...). Au Conseil d'administration, les parents élus relaient les questions qui relèvent de la vie du collège et non de la classe (organisation des enseignements et des sorties éducatives, emplois du temps, conditions d'accueil et d'enseignement, restauration ...).

✓ Parents délégués de classe

Le conseil de classe se réunit trois fois par an en fin de trimestre. Les parents délégués recueillent vos remarques, questions ou propositions avant chaque conseil. Ils rédigent un compte-rendu remis avec le bulletin scolaire après approbation de la direction. **Dans l'intérêt de vos enfants, nous vous recommandons de répondre au questionnaire que les parents délégués vous adresseront sous forme imprimée ou par courriel, avant chaque conseil de classe.**

➤ L'équipe FCPE

L'équipe est constituée de parents qui font le choix de prendre part à la vie du collège en rejoignant la liste FCPE présentée aux élections des délégués de parents d'élèves organisées après la rentrée. Nous menons une action concertée en nous réunissant une fois par mois afin de mutualiser les informations sur la vie et la scolarité au collège, et suivre les actions que nous menons.

Notre implication en tant que parents délégués FCPE repose sur les valeurs suivantes :

1. **Les enfants d'abord !** Nous intervenons dans l'intérêt premier des enfants.
2. **Pour une école publique, laïque et gratuite.** Nous menons une action apolitique et indépendante.
3. **Une action locale soutenue par un réseau.** Nous pouvons disposer d'informations, de conseils et d'un appui de la FCPE.

Nous intervenons prioritairement pour :

1. **Un enseignement de qualité pour nos enfants**

Cette année, nous sommes à l'initiative de la pétition signée par 200 parents et adressée aux services départementaux de l'éducation, afin de maintenir une 5^{ème} classe de 3^{ème} et éviter des classes surchargées à plus de 30 élèves.

2. **Un cadre d'accueil propice à la scolarité et au « bien vivre » de nos enfants**

Nous sommes vigilants au respect mutuel, à la propreté des locaux : nous avons soutenu auprès du conseil général de l'Essonne la rénovation des sanitaires.

3. **Une information des parents, responsables des élèves**

Nous veillons à ce que les parents soient pleinement informés sur la vie du collège et les décisions concernant la scolarité de vos enfants : nous diffusons ce livret, des notes d'information consultables sur le site du collège (rubrique parents d'élèves / FCPE), et favorisons la diffusion d'informations par le collège (note concernant la sélection en section européenne anglais en 4^{ème})

4. **Une reconnaissance en tant que représentants des parents d'élèves**

Nous nous efforçons de relayer l'expression des parents au sein des instances de concertation du collège, notamment les conseils de classe et le conseil d'administration.